

Les citoyens de La Brillaz refusent un crédit supplémentaire pour la réfection d'une route à Lentigny

Pas de rallonge pour Chaffeiru

« CAMILLE BESSE

Sarine » Attendue depuis 2018, la rénovation de la route de Chaffeiru sur la commune de La Brillaz connaît un nouveau revers. Les quelque 150 citoyens présents lors de l'assemblée communale ont refusé mardi un crédit d'étude complémentaire de 27 000 francs. Celui-ci était demandé par le Conseil communal pour financer le surcoût évalué par le bureau d'ingénieurs par rapport au projet initial.

Parmi les nombreux arguments soulevés, c'est à nouveau l'ombre du projet de construction du quartier de la Grande Fin, qui semble avoir pesé sur la décision de l'assemblée communale.

Pour rappel, la réfection de la route, d'une longueur de 750 mètres, est à l'agenda du Conseil communal depuis 2003 déjà. Les autorités souhaitaient alors repenser l'aménagement du tracé et de ses infrastructures de manière coordonnée avec le Plan d'aménagement de détail (PAD) du quartier de la Grande Fin.



« Nous allons prendre le temps d'analyser la situation »

Bernard Oberson

Par deux fois, en 2008 et 2009, l'assemblée a fait barrage aux crédits d'études. En cause? A nouveau l'aménagement de la Grande Fin et ses futures villas, qui suscite les craintes d'une partie de la population. La route de Chaffeiru est actuellement la seule voie de desserte de la parcelle de 31 000 m², située au nord-est du village et mise en zone à bâtir en 1996.

Face à la dégradation du tracé, le Conseil communal était finalement parvenu en 2018 à faire voter un montant pour les études préliminaires de 110 000 francs. Les opposants aux constructions de la Grande Fin se



Le crédit d'étude supplémentaire pour la rénovation de la route de Chaffeiru a été refusé par l'assemblée communale. Vincent Murith-archives

voyaient alors rassurés par un projet qui séparait clairement la réflexion autour de la route de Chaffeiru de celle du futur quartier. Leurs craintes ont ressurgi en 2019, lorsque l'assemblée a voté contre une rallonge du crédit d'étude, qui envisageait un prolongement de la route communale à travers une zone agricole.

Non à la desserte

Bien que les autorités se soient défendues de vouloir créer une route de desserte avec le crédit complémentaire, et affirmer chercher à désengorger la route de Chaffeiru. Certains habitants ont à nouveau fait entendre leur opposition à ce que la route devienne un accès pour le quartier à venir.

La même scène s'est répétée mardi soir. Présentée récemment aux riverains, la mouture du projet – constitué d'une route avec trottoir franchissable – a suscité de nombreuses contestations. C'est l'emplacement du trottoir qui s'est d'abord retrouvé au cœur des critiques. Prévu à gauche, il aurait mieux valu qu'il le soit à droite en ce qui concerne le milieu du tronçon.

C'est en tout cas ce que relèvent certains propriétaires, au bénéfice d'anciens accords passés avec la commune. Ces arrangements les auraient notamment forcés à anticiper l'aménagement d'un trottoir lors des travaux entrepris sur leurs propres parcelles. Également remis en cause pour les mêmes raisons, l'axe de la route, qui se verrait modifié. Problème: un trottoir ne se déplace pas aussi facilement d'un côté à l'autre. Le bureau d'ingénieurs demande donc une rallonge pour intégrer les modifications liées à des documents

dont « il ignorait l'existence avant la séance d'information ».

Et c'est là que le quartier de la Grande Fin s'invite à nouveau dans le débat. Réunis au sein de l'Association des intérêts des villages de La Brillaz, des habitants ont dénoncé des « aménagements cachés qui profiteraient au projet de la Grande Fin ». Pour les quelque 200 signataires de la pétition contre le projet immobilier, la réfection de la route de Chaffeiru est un « morcellement du projet immobilier à travers plusieurs autres projets nécessaires aux habitants ». Interpellé sur ses intentions, le Conseil communal a rappelé que la rallonge demandée portait sur la rénovation d'une route qui devait l'être en tous les cas, et qu'elle visait à adapter le projet aux demandes des riverains. Il n'a toutefois pas pu affirmer, comme le demandaient les citoyens, que cette réfection n'aurait aucune incidence sur le projet immobilier.

De retour à l'État

Pour rappel, après plusieurs recours, le PAD de la Grande Fin est de retour à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement pour une nouvelle analyse.

Les votants restés pour assister aux débats ont demandé à procéder à bulletin secret. Le résultat des urnes a renvoyé l'octroi d'un crédit supplémentaire de 27 000 francs aux oubliettes, avec 82 non, 52 oui et 10 abstentions. « Nous allons prendre le temps d'analyser la situation lors de notre prochaine séance avant de décider comment poursuivre, mais cette rénovation doit être faite », a conclu le syndic Bernard Oberson. »

CRÉATION D'UN PÔLE DE LA PETITE ENFANCE

Le crédit d'investissement pour la rénovation de l'ancienne école d'Onnens a été accepté mardi soir à une large majorité par l'assemblée communale de La Brillaz. Budgetisés à 995 650 francs, les travaux permettront à terme de réunir sous un même toit, la crèche privée Les P'tits Gamins et l'école maternelle La Souris verte.

« L'idée est de créer un pôle de la petite enfance, pour les enfants de 0 à 4 ans, au sein du bâtiment d'Onnens », a rappelé la conseillère communale Christine Chamartin Auer avant le vote. Actuellement à l'étroit dans ses

locaux de Chénens, la crèche pourra ainsi doubler sa capacité d'accueil et passer de 15 à 33 enfants. Les enfants de la commune de La Brillaz, qui se trouvent actuellement sur listes d'attente, devraient disposer de places en priorité. Les travaux débuteront, eux, au printemps 2023.

Le Conseil communal a également profité de l'assemblée pour présenter le concept global de mobilité aux habitants. Réalisé par le bureau d'ingénieurs Basler & Hofmann, ce dernier a notamment pour objectif un développement durable du territoire. CB